

Pré-Inscriptions Scolaires 2018/2019

Service Enfance Jeunesse Scolaire du 12 mars au 13 avril 2018

Les inscriptions concernent les enfants qui entrent en première année de maternelle et en cours préparatoire, ainsi que ceux arrivant sur la commune.

Inscription des enfants rentrant en CP

L'inscription est automatique pour les enfants déjà scolarisés en école maternelle sur Montvilliers. Un certificat de pré-inscription pour l'école de votre secteur vous sera adressé.

- En cas d'accord, vous devrez prendre contact avec la direction de l'école concernée pour effectuer l'admission de votre enfant.
- En cas de désaccord sur l'école d'affectation, vous devez effectuer une demande de dérogation auprès de nos services.
- Si vous résidez dans une commune extérieure, vous devez renouveler votre demande de dérogation.

Inscription des enfants nés en 2015 ou arrivant sur Montvilliers

Les documents à apporter :

- Livret de famille
- Justificatif de domicile récent

Les familles souhaitant scolariser leur enfant dans une autre école que celle du périmètre dont ils dépendent, doivent déposer une demande de dérogation accompagnée des documents suivants :

- Un courrier des parents avec le motif de la demande de dérogation
- Photocopie de l'agrément de l'assistante maternelle, ainsi qu'un courrier de sa part attestant la prise en charge de l'enfant.

**Les réponses aux demandes de dérogation seront
communiquées par courrier aux familles à partir
du 19 avril 2018.**

**Vous pouvez dès maintenant prendre
rendez-vous au Service Enfance Jeunesse Scolaire.**

Horaires d'ouverture au public

Lundi, mardi et jeudi de 8h15 à 17h (sans interruption), mercredi et vendredi de 8h15 à 12h45.